

N° 2158 /AIRP/DNL/kac/acn

Abidjan, le 22.07.2021

**AVIS D'ARRET DE COMMERCIALISATION  
DE QUINIMAX INJECTABLES**


**A l'attention des professionnels de santé**

Le laboratoire Sanofi Côte d'Ivoire, en accord avec l'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique, suite à la clôture du site de fabrication, procède à **l'arrêt de la commercialisation** des spécialités suivantes :

- QUINIMAX 500 mg/4ml solution injectable, B/3 ;
- QUINIMAX 500 mg/4ml solution injectable, B/25 ;
- QUINIMAX 250 mg/4ml solution injectable, B/25.

Par conséquent, les attestations de visa d'enregistrement de ces médicaments sont abrogées.

**Les quantités disponibles sur le territoire ivoirien à la date de signature du présent avis, seront commercialisées jusqu'à épuisement des stocks.**

  
**Dr Assane COULIBALY**

**Ampliations :**

- Cabinet du Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle
- Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens (CNOP) (pour diffusion)
- Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) (pour diffusion)
- Union des Pharmaciens Privés (pour diffusion)
- Syndicat des Médecins Privés (pour diffusion)
- SYNACASS-CI (pour diffusion)
- Grossistes - Répartiteurs (pour diffusion)
- Comité National de Lutte contre la Contrefaçon (CNLC)
- Conseil National de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes (CNOCD)
- Laboratoire Sanofi Côte d'Ivoire